

Dossier n° 71

Match n° 27650895 : Attignat 1/Hautecourt Romanèche 1 – Seniors Féminines à 11 – du 03/12/2023

Courrier du club d'Hautecourt annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Hautecourt 1 : 0 but / - 1 point

Attignat 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Hautecourt est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 72

Match n° 27587795 : St Martin du Mont 1/Plastics Vallée 2 – U18 D3 poule C – du 02/12/2023

Courrier du club de Plastics Vallée annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Plastics Vallée 2 : 0 but / - 1 point

St Martin du Mont 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Plastics Vallée est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 73

Match n° 27580384 : Misérieux Trévoux 2/Ain Sud 2 – U18 D3 poule E – du 02/12/2023

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant n° 1, Mr MEYREL Philippe, ne possède pas de licence officielle valide pour la saison.

En tant qu'assistant n° 1, Mr MEYREL Philippe officie pour le club de Misérieux Trévoux.

Pour pouvoir prendre part aux activités organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Misérieux Trévoux d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 74

Match n° 27581896 : Fo Bourg 1/St Denis Ambutrix 2 – U18 D4 poule G – du 02/12/2023

Courrier du club de St Denis Ambutrix annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

St Denis les Bourg 2 : 0 but / - 1 point

Fo Bourg 1 : 3 buts / 3 points

Le club de St Denis Ambutrix est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 75

Match n° 27531379 : Veyle Saône 1/Bresse Tonic Foot 1 – U15 D2 poule A – du 03/12/2023

Reçu courrier des clubs de Veyle Saône et Bresse Tonic Foot et de l'arbitre Mr PAILLASSON Maxence.

Match arrêté à la 10^{ème} minute pour terrain devenant dangereux.

La commission donne match à rejouer, date à fixer par la Commission Sportive.

Le président,
Maurice DELIANCE